



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**FR**

Bruxelles, le 13 octobre 2006  
13961/06 (Presse 286)  
(OR. en)

**SOMMET UE-INDE  
Helsinki, le 13 octobre 2006**

**Déclaration commune**

1. Le septième sommet entre l'UE et l'Inde a eu lieu à Helsinki le 13 octobre 2006. L'UE était représentée par M. Matti Vanhanen, premier ministre finlandais, en sa qualité de président du Conseil européen, assisté par M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune. Elle était également représentée par M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Mme Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission chargée des relations extérieures, M. Peter Mandelson, membre de la Commission chargé du commerce, M. Erkki Tuomioja, ministre finlandais des affaires étrangères et Mme Paula Lehtomäki, ministre finlandaise du commerce extérieur et du développement. La République de l'Inde était représentée par son premier ministre, M. Manmohan Singh ainsi que par M. Kamal Nath, ministre du commerce et de l'industrie, M. Anand Sharma, ministre d'État des affaires extérieures et M. M K Narayanan, conseiller pour la sécurité nationale.

**P R E S S E**

---

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

13961/06 (Presse 286)

1

**FR**

Les représentants des parties ont adressé le message suivant:

2. L'UE et l'Inde, qui sont les deux plus grandes démocraties du monde et les acteurs internationaux d'un monde multipolaire, ont réaffirmé leur attachement au partenariat stratégique lancé à La Haye lors du cinquième sommet UE-Inde. Ce partenariat repose sur les valeurs communes de démocratie, de pluralisme, d'État de droit et de respect des droits de l'Homme. Lors du sixième sommet UE-Inde qui s'est tenu à New Delhi, les deux parties ont adopté un plan d'action conjoint, global et orienté vers l'avenir. Depuis lors, l'UE et l'Inde travaillent en étroite collaboration pour poursuivre et faire progresser ce partenariat stratégique à un niveau bilatéral et mondial. Les deux représentants des parties ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint et réaffirmé leur volonté de le faire progresser.
3. Les représentants des parties se sont félicités de l'intensification, continue et significative, du dialogue entre les partenaires stratégiques. Le niveau d'engagement entre l'Inde et les différents États membres de l'UE s'est également amélioré sur le plan qualitatif. Des mesures pratiques ont été prises pour mettre en place un certain nombre de nouveaux mécanismes de consultation. Les visites officielles se sont multipliées. A cela s'ajoute une nette augmentation des contacts professionnels quotidiens, tant formels qu'informels, entre les experts des deux pays, et ce dans tous les domaines. La coopération entre l'UE et l'Inde continuera de s'intensifier par les efforts visant à faciliter le déplacement, entre l'Inde et l'UE, des hommes d'affaires, professionnels, touristes, chercheurs, scientifiques, étudiants et universitaires.
4. L'UE et l'Inde restent attachées à un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Le succès des négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement demeurant leur priorité en matière de politique commerciale, l'UE et l'Inde ont convenu de veiller à ce que le renforcement de leurs relations commerciales bilatérales favorise l'instauration d'un régime commercial multilatéral plus vaste.
5. La progression rapide des échanges commerciaux et des investissements entre l'UE et l'Inde témoigne du renforcement des liens bilatéraux entre les deux pays. Les représentants des deux parties ont encouragé l'intensification et le renforcement des liens en matière de commerce et d'investissements. Reconnaissant qu'un engagement économique plus fort présentait des avantages pour les deux parties et permettrait de renforcer le partenariat stratégique, les représentants des deux parties ont décidé de faire progresser leurs relations commerciales bilatérales. Le sommet a salué le travail accompli par le groupe de haut niveau sur le commerce et a souscrit à l'idée de conclure, dans le futur, un accord bilatéral ambitieux en matière de commerce et d'investissements. Le sommet est convenu que les deux parties devaient œuvrer en vue de la négociation d'un tel accord.

6. Pour atteindre l'objectif commun qui est de développer le commerce et les investissements, il est essentiel que le commerce et l'industrie soient étroitement associés à la coopération entre l'Inde et l'UE et que les entreprises des deux parties entretiennent un dialogue. Le sommet des milieux d'affaires entre l'UE et l'Inde et la table ronde UE-Inde, lancée hier à Helsinki par l'Observatoire européen des entreprises, ont permis la mise en place de relations utiles et constructives entre des chefs d'entreprises importants des deux parties.
7. L'UE et l'Inde sont déterminées à promouvoir la paix et la sécurité internationales et oeuvrent de concert à la réalisation du progrès économique, de la prospérité, du développement durable et de la bonne gouvernance. L'UE et l'Inde se sont engagées à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Elles continueront toutes deux, dans un esprit d'égalité et de respect mutuel, de poursuivre le dialogue sur les droits de l'homme à un niveau tant multilatéral que bilatéral.
8. Les représentants des deux parties ont salué le dialogue en matière de sécurité qui a récemment été instauré entre l'UE et l'Inde et qui s'est tenu pour la première fois en mai 2006. Ils y voient un forum utile et important pour procéder à un échange de vues approfondi sur les questions de sécurité mondiale et régionale, y compris le désarmement et la non-prolifération, de même que sur les questions bilatérales d'intérêt commun.
9. Insistant sur l'impérative nécessité d'un multilatéralisme effectif et sur leur engagement en faveur d'un ordre international fondé sur des règles, les représentants des parties ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération au sein des Nations unies et de diverses enceintes internationales afin d'aborder les questions d'intérêt mondial, notamment dans les domaines du développement et de l'environnement. Le sommet a souligné l'importance d'une Organisation des Nations unies forte et efficace, les deux représentants reconnaissant la nécessité d'une réforme approfondie des Nations unies. Les parties au sommet ont décidé d'oeuvrer de concert pour renforcer le rôle du Conseil des droits de l'homme des Nations unies nouvellement institué et de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies tout en soulignant la nécessité de maintenir les efforts pour adapter les Nations unies aux besoins du monde actuel. Dans ce même contexte, les représentants des deux parties ont souligné la nécessité, pour le système des Nations unies, de mener des activités plus efficaces en matière d'environnement. Ils ont également décidé d'examiner la possibilité de disposer d'un cadre institutionnel plus cohérent, élaboré sur la base des institutions existantes. Les représentants des parties au sommet sont également convaincus de la nécessité de mettre fin à l'impunité des crimes internationaux les plus graves.

10. L'UE et l'Inde ont réaffirmé qu'elles partagent le même souci de travailler ensemble comme partenaires en faveur du désarmement et dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs. Elles estiment que la prolifération des ADM et de leurs vecteurs représentent une menace de taille pour la paix et la sécurité mondiales, notamment parce qu'ils risquent de tomber aux mains de terroristes et d'autres acteurs non gouvernementaux. Dans ce contexte, elles soulignent l'importance du respect total par l'ensemble des États de leurs obligations existantes par des mesures de mise en œuvre nationale, ainsi que de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elles sont convenues que des mesures efficaces de contrôle des exportations de biens à double usage, en tenant dûment compte de la coopération à des fins pacifiques, jouent un rôle crucial dans la prévention de la prolifération,
11. Les dirigeants ont exprimé leur vive inquiétude face à l'essai nucléaire qui aurait été réalisé par la République populaire démocratique de Corée (RPDC), en violation de ses engagements internationaux. Ils ont reconnu que l'essai menace la paix et la stabilité dans la région et met en lumière l'importance de la lutte contre la prolifération. Les dirigeants ont prié instamment la RPDC de reprendre immédiatement et sans condition préalable les pourparlers à six.
12. Les dirigeants ont souligné la nécessité impérieuse d'un plan de paix global pour le Moyen-Orient/l'Asie occidentale, dans le but de parvenir à une paix et une stabilité globales, justes et durables dans la région. Ils ont réaffirmé leur soutien en faveur d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien fondé sur les accords existants, notamment sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, la feuille de route, et la résolution de la Ligue des États arabes (Beyrouth 2002). Les dirigeants ont examiné la situation au Liban et ont soutenu la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils se sont aussi félicités du renforcement des forces de la FINUL, auxquelles les États membres de l'UE contribuent pour moitié, aux côtés de pays tels que l'Inde, qui ont contribué à la FINUL depuis sa création, il y a plus de vingt ans. Ils ont également souligné qu'ils étaient déterminés à apporter une aide humanitaire et une aide au redressement au peuple libanais pour que celui-ci reconstruise son pays.
13. En outre, les dirigeants ont notamment discuté de la situation au Soudan ainsi que du programme nucléaire iranien. Ils ont également examiné la situation en Birmanie/au Myanmar et sont convenus que le processus démocratique et la réconciliation nationale en Birmanie/au Myanmar contribueront tant à la paix qu'à la prospérité dans le pays.

14. L'UE et l'Inde ont réaffirmé leur engagement à long terme en vue d'aider le gouvernement afghan à stabiliser et reconstruire l'Afghanistan. Dans ce contexte, elles ont toutes deux accueilli avec satisfaction la tenue de la deuxième Conférence sur la coopération économique régionale à New Delhi les 18 et 19 novembre 2006. Elles ont noté que même si des progrès importants ont été accomplis ces dernières années, de formidables défis restent encore à relever sur le plan de la sécurité, de la gouvernance, de l'État de droit, du développement économique et social ainsi que dans le domaine des droits de l'homme. Elles ont rappelé qu'il reste nécessaire d'aider le gouvernement afghan à établir son contrôle sur l'ensemble du pays et à contenir l'insurrection en cours. Dans ces conditions, l'importance des efforts menés dans la lutte contre les stupéfiants a été soulignée.
15. Les dirigeants ont accueilli avec satisfaction la restauration de la démocratie au Népal, ce qui a ouvert la voie à la recherche d'une solution politique pacifique pour relever les défis auxquels doit faire face ce pays. Les dirigeants du sommet se sont félicités du dialogue qui s'est instauré entre l'ensemble des groupes politiques en vue de rétablir la stabilité politique dans un climat exempt de violence. Ils ont également souligné combien il importait de consolider l'État de droit et de respecter des droits de l'homme dans le cadre de la démocratie multipartite du Népal.
16. Convaincues que la violence n'est pas la réponse aux problèmes du Sri Lanka, les dirigeants de l'UE et de l'Inde ont engagé les parties à reprendre immédiatement les pourparlers. Les hostilités qui font rage ont occasionné des grandes souffrances, notamment des pertes en vies humaines, le déplacement de milliers de personnes et l'exode de réfugiés en direction de l'Inde. Les dirigeants ont exprimé un soutien ferme et indéfectible à l'égard des efforts de médiation déployés par la Norvège pour ramener la paix au Sri Lanka.
17. L'UE a accueilli avec satisfaction le soutien apporté par l'Inde à la demande de l'UE visant à bénéficier du statut d'observateur au sein de l'ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale), demande qui a été examinée et approuvée par la 27<sup>ème</sup> réunion du Conseil des ministres à Dhaka les 1<sup>er</sup> et 2 août 2006. L'UE se réjouit de participer en qualité d'observateur au 14<sup>ème</sup> sommet de l'ASACR, qui se tiendra à New Delhi du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2007.
18. Les dirigeants ont accueilli chaleureusement la décision concernant l'élargissement de l'ASEM (Rencontre Asie-Europe) prise lors du sixième sommet de l'ASEM à Helsinki le 11 septembre 2006. Ils se sont réjouis de la future contribution de l'Inde au processus de l'ASEM, à l'heure où celui-ci entre dans sa deuxième décennie. Les dirigeants ont également noté que la participation de l'Inde renforcera encore la représentativité, le dynamisme et le caractère novateur du processus de l'ASEM, qui constitue la principale enceinte de dialogue et de coopération entre l'Asie et l'Europe.

19. L'UE et l'Inde sont unies face à la montée du terrorisme, qui représente l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. L'UE et l'Inde ont condamné le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et le motif. La lutte contre le terrorisme ne peut réussir que si elle est menée sans relâche par tous. L'UE et l'Inde attachent donc une grande importance à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre des Nations unies et elles partagent le même attachement à la ratification universelle et à la pleine mise en œuvre de toutes les conventions internationales en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi que de leurs protocoles. L'UE et l'Inde continuent à travailler activement à la finalisation rapide par les Nations unies d'une convention générale sur le terrorisme international. Elles ont également accueilli avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale, le 8 septembre 2006, de la première stratégie des Nations unies contre le terrorisme. L'UE et l'Inde ont indiqué qu'elles étaient résolues à soutenir la mise en œuvre de la stratégie dans toutes ses dimensions. Les dirigeants ont affirmé leur engagement à combattre le terrorisme dans le plein respect des obligations reconnues par le droit international, notamment en matière de droits de l'homme, de droit des réfugiés et de droit international humanitaire. Les deux parties sont résolues à poursuivre leur coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et attendent beaucoup de la tenue de leurs prochaines consultations régulières en 2006. Renforcer la coopération pour combattre le terrorisme est l'une des priorités du partenariat stratégique UE-Inde.
20. L'UE et l'Inde placent toutes deux parmi leurs premières priorités la sécurité énergétique, qu'elles considèrent comme la clef du développement stable et durable. L'énergie est un domaine important du dialogue politique et de la coopération concrète en cours et à venir entre l'UE et l'Inde. Des progrès considérables continuent d'être réalisés dans le cadre du comité "énergie" Inde-UE et de ses groupes de travail. Les deux parties sont convenues que la première conférence UE-Inde sur l'énergie avait été une étape importante pour rassembler les différentes parties prenantes. Elles ont également exprimé leur satisfaction face à la mise en place d'un quatrième groupe, qui traitera des questions de pétrole et de gaz naturel. L'UE et l'Inde continueront à œuvrer en faveur du développement des connaissances et de l'expertise nécessaires à l'utilisation de la technologie de combustion propre du charbon et des ressources durables en énergie propre.

21. Les dirigeants ont réaffirmé que tous les pays doivent prendre d'urgence des mesures pour faire face au changement climatique, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et selon leurs capacités respectives. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative UE-Inde sur le développement propre et le changement climatique. Ils sont en outre convenus de renforcer leur dialogue et d'échanger leurs points de vue sur les questions essentielles, notamment celles liées aux processus engagés dans le cadre du plan d'action de Montréal. Ils sont conjointement déterminés à faciliter le développement, le transfert, la mise en place et la diffusion de systèmes énergétiques durables et efficaces, et à promouvoir les énergies renouvelables, les technologies à faible taux d'émission et l'efficacité énergétique, ainsi que la mise en œuvre des mécanismes prévus par le protocole de Kyoto. Ils ont souligné qu'il importe d'encourager et de favoriser des modes de consommation et de production durables propres à atténuer les causes et les incidences négatives du changement climatique. Ils ont insisté en particulier sur la nécessité d'exploiter, le cas échéant, les synergies entre la promotion de la sécurité énergétique, l'approvisionnement durable en énergie, l'innovation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de générer peu d'émissions de carbone à l'avenir.
22. L'UE et l'Inde conviennent que la science et la technologie jouent un rôle essentiel dans les efforts qu'elles déploient pour mettre en place des économies de la connaissance, et qu'un renforcement accru de leurs activités de recherche conjointes et de leur coopération dans les domaines scientifique et technologique présente des avantages pour chacune d'elles. Les dirigeants se réjouissent à la perspective du renouvellement, en 2007, de l'accord UE-Inde dans les domaines scientifique et technologique. Les deux parties se sont félicitées que l'Inde ait pleinement adhéré au projet ITER.
23. Compte tenu de la saine croissance et du potentiel du commerce, du tourisme, de la recherche et des échanges d'étudiants, ainsi que des activités économiques entre l'UE et l'Inde, les dirigeants sont convenus qu'il importe de renforcer les liaisons de transport pour favoriser et faciliter davantage encore les échanges. Ils ont pris acte des progrès réalisés en 2006 en ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'aviation civile et ont rappelé les perspectives importantes qu'offre un renforcement accru de la coopération dans le secteur de l'aviation. Les dirigeants ont également salué le fait que l'UE et l'Inde organisent conjointement un premier sommet sur l'aviation les 23 et 24 novembre 2006 à New Delhi, et se sont réjoui à la perspective de la mise au point d'un "accord horizontal" entre l'UE et l'Inde, ainsi que d'un accord sur les priorités relatives à un nouveau programme de coopération technique.
24. Les dirigeants se sont félicités du lancement des négociations concernant un accord UE-Inde dans le domaine du transport maritime et ont déclaré soutenir sans réserve la poursuite du processus de négociation en vue de la conclusion d'un accord favorable aux deux parties.

25. Les dirigeants ont aussi salué la mise au point d'un protocole d'accord sur un dialogue et une coopération UE-Inde en matière d'emploi et de politique sociale, et se sont réjoui à la perspective de voir ce protocole rapidement signé.
26. Les dirigeants ont réaffirmé leur volonté d'approfondir la coopération économique bilatérale et d'engager de nouvelles concertations dans les domaines d'intérêt mutuel. Ils ont pris acte de la tenue de la première réunion du groupe de travail sur les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, qui a notamment porté sur l'ayurveda (système de médecine traditionnel de l'Inde) et sur des questions de réglementation concernant la protection des données et le développement de l'innovation. Les dirigeants attendent avec intérêt qu'une équipe d'experts de la Commission européenne se rende cette année en Inde pour y étudier le système ayurvédique.
27. Dans le cadre général de la coopération économique entre l'UE et l'Inde, les dirigeants sont favorables à l'instauration d'un dialogue macroéconomique régulier, qui permettrait aux deux parties d'examiner les changements que connaissent leurs économies respectives et les défis que cela pose en matière d'action gouvernementale, ainsi que les évolutions de l'économie mondiale en général. Les deux parties ont rappelé qu'elles étaient résolues à poursuivre leur dialogue sur la réglementation des services financiers. Conscients des avantages que présente une coopération plus étroite en faveur de la protection et de la promotion des droits de propriété intellectuelle, les dirigeants ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à établir un dialogue actif dans ce domaine et notamment une coopération concernant les activités de renforcement des capacités, le développement des ressources humaines et les programmes de sensibilisation du public.
28. Évoquant leur déclaration conjointe de 2004 sur les relations culturelles, les deux parties ont souligné l'importance de la diversité culturelle, ainsi que de la ratification et de la mise en œuvre rapides de la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles; elles ont par ailleurs insisté sur le fait que le dialogue entre les cultures et les civilisations était de plus en plus important en ce nouveau millénaire.
29. Les deux parties se sont félicitées de l'organisation, en novembre 2006 à New Delhi, du premier salon UE-Inde de l'enseignement supérieur.
30. Les dirigeants ont salué les travaux menés par la table ronde de la société civile UE-Inde et pris acte de la contribution précieuse que la société civile apporte aux relations qu'entretiennent les deux parties. Ils se sont félicités de la mise en place du forum internet de la société civile UE-Inde.